

JE M'INSCRIS et renseigne les éléments suivants

Raison sociale
 Nom
 Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Portable
 Email
 N° de votre passeport

Accompagnant éventuel

Nom
 Prénom
 Email
 N° de son passeport

Joindre une copie de son passeport

Votre passeport doit être valide plus de six mois après votre retour en France. **Joindre une copie de votre passeport.**

Objectif de votre participation à ce voyage

Je suis déjà adhérent de Xylofutur

J'adhère à Xylofutur selon le barème 2019 en vigueur

Je participe au Congrès et aux visites techniques du programme

Mon choix pour le 4 octobre : Visites de Bâtiments Visites industrielles

Si accompagnant : Visites de Bâtiments Visites industrielles

TARIFS : 1400 € TTC/pers. avant le 19 juin 2019

1500 € TTC/pers. après le 20 juin 2019

Nous signaler toute allergie
ou régime alimentaire

Les tarifs sont fixés hors aide financière éventuelle et comprennent : les visites techniques incluant les transports et déjeuners ; l'accès au Congrès (Conférences, exposition, déjeuners) ; la soirée de Gala du mardi 1er octobre ; la soirée networking du 3 octobre ; les frais d'organisation et d'accompagnement sur place.

Les tarifs ne comprennent pas : les vols A/R ; l'hébergement ; les dîners sauf dîners de Gala et Networking ; les boissons.

AIDE FINANCIERE de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'action collective WoodRise International

Conditions d'éligibilité, un montant de 400 € TTC vous sera accordé par Xylofutur dans les conditions suivantes :

Être Start Up ou PME (< 250 pers) ou ETI ou Centre de recherches ou Université ou Association ou Établissement public, et être implanté en Nouvelle-Aquitaine.

Pour un centre de recherches ou université : l'aide de 400 € TTC est accordée pour 2 personnes maximum,

Autres cas : l'aide de 400 € TTC est accordée pour 1 personne.

MODALITES DE PAIEMENT Avec le retour du bulletin d'inscription, merci de joindre un **règlement d'acompte** de 1000 € établi par chèque à l'ordre de **Xylofutur** pour encaissement immédiat.

Une facture vous sera envoyée à réception du bulletin d'inscription. Le solde, après déduction éventuelle de l'aide financière, sera à payer avant le 29 août 2019.

PARTENAIRE FINANCIER DE L'ACTION :



Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait à
le

Pôle de compétitivité Xylofutur, Campus Bordeaux Sciences Agro
1, Cours du Général de Gaulle - CS40201 - 33175 Gradignan cedex
06 41 33 27 22 - apolline.oswald@xylofutur.fr

signature et cachet de l'entreprise

ARTICLE 1

Avec le retour du bulletin d'inscription, un règlement d'acompte de 1000 € établi par chèque à l'ordre de Xylofutur est joint pour encaissement immédiat.

Une facture vous sera envoyée à réception du bulletin d'inscription. Le solde, après déduction éventuelle de l'aide financière, sera à payer avant le 29 août 2019. En cas de non-respect des délais de règlement, Xylofutur se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'en imputer la responsabilité à l'entreprise.

La structure employant le participant est à jour de sa cotisation à Xylofutur au moment de l'inscription.

ARTICLE 2

L'entreprise inscrite aux événements renonce à tenir le Pôle de Compétitivité Xylofutur responsable des dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une des prestations, ainsi que des opérations connexes proposées par les organisateurs et dont Xylofutur ne détient pas la maîtrise d'œuvre principale. Xylofutur ne pourra pas être tenu responsable des modifications éventuelles du programme professionnel « Voyage Québec Woodrise 2019 ».

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU SOUSCRIPTEUR

L'entreprise s'engage à remplir pour sa participation à l'opération, dans les délais impartis, l'ensemble des documents nécessaires. Ceux-ci seront transmis signés par courrier ou e-mail.

Xylofutur se réserve le droit d'annuler la participation d'une entreprise et de lui en imputer la responsabilité, si celle-ci ne fournit pas à Xylofutur dans les délais impartis, les éléments et documents nécessaires. Dans ce cas, il ne pourra pas être demandé à Xylofutur le remboursement des frais engagés par le participant.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ANNULATION

De la part des participants :

En cas d'annulation, les pénalités seront les suivantes :

- Avant le 29 août 2019 : pénalités équivalentes à l'acompte versé soit 1000 €,
- Après le 29 août 2019 : pénalités de 100 % du montant total de la facture.

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier recommandé à Xylofutur - Campus Bordeaux Sciences Agro, 1, Cours du Général de Gaulle, CS 40201 - 33175 Gradignan cedex. La date d'annulation est celle de la réception du courrier recommandé par Xylofutur.

ARTICLE 5 - RÉVISION DES PRIX

Les prix ont été calculés au taux de change suivant : 1 \$ canadien = 0,67 €. Les tarifs restent sous réserve de modification en cas : d'une hausse du taux de change de plus de 2 %.

ARTICLE 6 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Sont éligibles les Start Up, PME, ETI, Structures de transfert de technologies, Centres de ressources technologiques, Centres de Recherches, Établissements Publics, Associations contribuant au rayonnement de l'écosystème à l'international ou ayant des intérêts économiques pour des coopérations internationales (import/export, implantations, attractivités), et implantés en Nouvelle-Aquitaine. L'aide proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine relève du Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) et du Règlement UE N°1407/2013 de minimis.

ARTICLE 7

Le présent règlement est soumis à la loi française.

ARTICLE 8

En cas de litiges, seuls les tribunaux de Bordeaux seront compétents.

